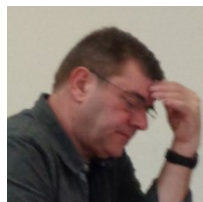


Editorial



VARIANTS et DÉVIANTS...

L'alphabet grec sera-t-il suffisant pour désigner les différents épisodes de la crise COVID qui frappe le monde depuis presque deux ans ?

Il est à craindre qu'après « delta » d'autres variants continuent de pourrir la vie en divers endroits du monde et chez nous. A ce jour, selon les autorités médicales... et politiques, la vaccination semble la meilleure, voire la seule, opposition à la diffusion du virus. Le « passe sanitaire » est devenu le sésame d'une vie presque normale.

Mais certains, y compris parmi les soignants, ne partagent pas cet avis ; chaque samedi depuis des semaines ils clament leur opposition à cette décision gouvernementale. Au nom de leurs libertés individuelles, ces concitoyens jugent inadmissible de devoir restreindre leur mode de vie du fait de leur refus de se faire vacciner.

Des « déviants » utilisent réseaux sociaux et médias pour développer leurs thèses avec nombre de contre-vérités. Beaucoup n'ont pas compris ou n'acceptent pas que la vie en société soit encadrée par certaines règles ou contraintes. Tapage nocturne, limitations de vitesse, code de la route... en sont pourtant quelques exemples auxquels nous sommes soumis de longue date. La liberté de chacun s'arrête où commence celle d'autrui.....et la liberté de risquer une maladie grave comme le Covid doit se limiter aux risques qu'on fait courir aux autres, y compris en tenant compte des capacités collectives de soins proposées à la population.

Quant aux professionnels exerçant dans des milieux à risque, doit-on s'offusquer que la vaccination devienne un élément obligé pour exercer leur métier ? Que dirait-on d'un chauffeur routier qui refuserait de passer son permis de conduire ? Ou d'une hôtesse de l'air qui refuserait de monter dans un avion par peur d'un crash ?

Nous vivons une période compliquée. Bien souvent et en tous domaines, l'individualisme prend le pas sur les intérêts collectifs. Le libéralisme a depuis longtemps tracé des ornières dans le chemin du mieux-être social et poursuit son œuvre. Les laboratoires pharmaceutiques s'intègrent parfaitement dans cette logique ; en orientant leurs recherches sur des vaccins plutôt que sur des médicaments, en créant des pénuries de molécules... ils organisent leur prospérité sur le dos de la collectivité ou/et des malades. Sur ce point, la critique des « anti-pass » se justifie.

Notre société a certainement besoin d'évoluer pour prendre en compte de nouvelles réalités (environnement, démographie, technologies) mais elle doit surtout veiller à ce que chacun puisse y trouver sereinement sa place.

Jean-Louis GIBBAL le 14 septembre 2021

N° 15 Septembre 2021

SOMMAIRE

Actualité

- Pouvoir d'achat des retraités :
Remettre la question à l'agenda du
gouvernement. **P 2**
- Pouvoir d'achat des retraités :
Point de situation **P 3**

Santé

- Dénutrition chez les personnes
âgées : Vrai problème de santé
publique **P 4**

Autonomie

- L'habitat inclusif, c'est quoi ? **P 4**

Actualité

- Des pistes pour fortifier
la politique ? **P 5**

Unsa Retraités Occitanie

- Hommage
Actualité
Semaine bleue **P 6**

Billet d'humeur

- De la difficile pratique de la
convergence des luttes **P 7**

Consommation

- Des pièces d'occasion pour
réparer.
Loi Climat et résilience, la
lutte contre les passoires
thermiques est enfin
engagée. **P 8**

Pouvoir d'achat des retraités : Remettre la question à l'agenda du gouvernement.

Des prix qui s'envolent

Les indices économiques laissent craindre une forte croissance de l'inflation. Les retraités mesurent, à l'aune de leur budget mensuel, la hausse des prix.

Particulièrement pour l'énergie : le prix du gaz (tarif réglementé) vient d'augmenter de 8.6% au mois de septembre, il a progressé de plus d'un tiers depuis janvier 2021. C'est un peu moins pour l'électricité, mais tout de même plus 2.2% depuis janvier.

Ajoutons l'augmentation du prix des fruits et légumes causée par une saison pourrie, gel printanier, été pluvieux... Ajoutons les charges fixes qui se multiplient : abonnements rendus presque obligatoires par les nouveaux modes de vie, connexions à internet, smartphones plus ou moins indispensables pour accéder à des services, complémentaires santé prohibitives...

Des pensions qui s'érodent face au coût réel de la vie

Tout cela pèse lourdement sur le budget des retraités, dont les pensions n'ont progressé au mieux que de 0.4% en janvier dernier. Moins pour les retraités du régime général dont les retraites complémentaires connaissent un taux de revalorisation inférieur à celui de l'inflation.

Le rapport des parlementaires Causse et Turquois a mis en juin dernier le doigt sur la plaie : 37% des retraités français percevraient une pension inférieure à 1000 euros.

Une épargne menacée par l'inflation

La croissance de l'inflation risque d'avoir aussi une incidence négative sur le patrimoine des retraités, lorsqu'ils en ont un. Leur épargne est souvent investie dans des supports vulnérables à l'inflation : Livret A, Plan épargne logement dont la rémunération se situe déjà le plus souvent sous le niveau d'évolution des prix. Cette épargne, garantie de leur niveau de vie, mais plus encore ultime protection pour faire face aux charges de la dépendance en fin de vie, risque de subir dans les prochains mois une érosion importante.



Des retraites à revaloriser

A l'heure où le gouvernement s'apprête à ouvrir le chantier annuel du Projet de Loi de Finances de la Sécurité sociale, la question de la progression des retraites doit être mise à l'agenda du ministre de la santé et des solidarités, comme à celui du budget.

A l'UNSA Retraités, nous avons su, face à la tourmente de la crise sanitaire, par solidarité avec les actifs, différer un temps nos revendications concernant le niveau des retraites. A l'heure où l'activité économique repart à la hausse, la question du maintien du pouvoir d'achat des retraités doit remonter sur la pile des priorités ministérielles.

La croissance de l'épargne des plus riches de nos concitoyens, dopée par les mesures du « quoi qu'il en coûte » a fortement progressé au cours de l'année 2020, de plus de 85 milliards d'euros selon la Banque de France. Cette progression s'est poursuivie au 1er trimestre 2021, avec près de 35 milliards d'euros de placements supplémentaires. La crise a donc profité aux plus riches.

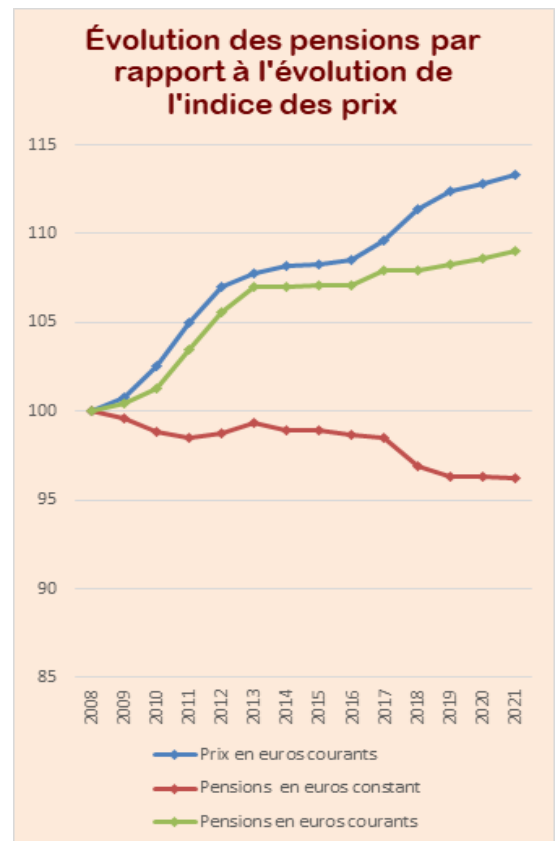
Dans ce contexte, les retraités ne doivent pas être les oubliés d'une croissance qui repart. La question de la revalorisation de leurs pensions est à l'ordre du jour. Leur progression ne doit en aucun cas être inférieure à l'inflation. Une augmentation massive des petites pensions pour atteindre le niveau du SMIC pour une carrière complète doit s'imposer. Pour les autres, la question du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis cinq ans doit être aussi posée.

Pouvoir d'achat des retraités : Point de situation

Le décrochage du niveau des pensions par rapport à l'indice des prix se poursuit inexorablement. Un salarié parti à la retraite avec une pension de 2000 euros en 2008, ne perçoit plus, en euros constants, qu'une pension de 1924 euros, sans préjuger des conséquences négatives telles que la majoration de la CSG. Dans la réalité c'est environ 110 euros de pouvoir d'achat qu'il a perdu en 13 ans !

Les causes de cette évolution négative :

- ✓ La désindexation des pensions sur l'évolution des salaires,
- ✓ Plusieurs années de gel des pensions,
- ✓ Un décalage des dates de revalorisation des pensions,
- ✓ La majoration des prélèvements sociaux sur certaines pensions,
- ✓ Une moindre revalorisation des pensions Agirc-Arrco par rapport à l'évolution des prix.



Complémentaires santé : indispensables, mais chères pour les pauvres et les retraités

95% des Français disposent d'une couverture complémentaire santé. Mais lorsque l'on considère les 20% les plus pauvres de nos concitoyens, ce taux n'est plus que de 80%.

La moitié des personnes qui ne sont pas couvertes par une complémentaire disposent d'un revenu inférieur à 970 euros pour une personne seule, soit largement moins que le seuil de pauvreté.

Chez les retraités, le taux de couverture par une complémentaire est très élevé, de l'ordre de 97%, mais leurs primes annuelles sont très lourdes. Alors que les personnes de 25 à 45 ans supportent des frais de complémentaire de 830 euros en moyenne, les 66-75 ans payent 80% de plus pour financer leur complémentaire (1490 euros en moyenne)

Plus les revenus sont faibles, plus la complémentaire coûte cher !

Les 10% les plus pauvres dépensent en moyenne 950 euros par an pour leur complémentaire. Les 10% les plus favorisés paient leur complémentaire 1095 euros par an, un effort bien moindre au regard de leurs revenus.

Seulement 25% des contrats appliquent une tarification évoluant en fonction des revenus. Il s'agit majoritairement des mutuelles de la Fonction Publique.

(Source : Rapport « Complémentaire santé et prévoyance » du HCAAM de janvier 2021)

Pourquoi on aborde la question ?

Le ministre de la Santé a confié confier au Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance-maladie (HCAAM) la mission d'engager « un travail technique approfondi avec l'appui d'un groupe de travail inter-administratif » sur plusieurs scénarios visant à améliorer l'articulation entre l'Assurance maladie de base (la Sécu) et les assurances complémentaires.

Raisons : elles coûtent trop cher aux plus pauvres.

Sans préjuger des solutions qui pourraient être proposées, le dossier, majeur quant à la protection sociale des Français, mérite d'être suivi de près.

Dénutrition chez les personnes âgées : Vrai problème de santé publique

La dénutrition chez les personnes âgées est un vrai problème de santé publique trop souvent ignoré :

Quelques chiffres :

- Une personne de plus de 70 ans sur quatre vivant seule est menacée de dénutrition.
- 270 000 résidents en Ehpad et 400 000 personnes âgées à domicile sont affectés par la dénutrition.

Parmi les situations à risque :

- Une personne âgée isolée incapable de faire ses courses.
- Un malade Alzheimer qui oublie de s'alimenter.
- Un malade traité pour un cancer qui ne mange pas assez à cause des nausées.
- ...

Les conséquences physiologiques sont multiples :

- Risques de chute, infections multiples, fonte de la masse musculaire, altération de fonctions physiologiques diverses (mouvement, réponses immunitaires, cicatrisation...)
- Dégradation du psychisme et des interactions relationnelles.

La prévention des risques de dénutrition passe par des stratégies multiples :

- Dépistage des situations à risque : maladie, isolement, troubles psychiques...
- Programme de nutrition adapté, avec maintien d'apports protéiques suffisants...
- Lutte contre les idées reçues : « Les personnes âgées ont moins besoin de manger »
- Activités physiques permettant la conservation de la masse musculaire et la prévention des chutes.
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées



Du 12 au 20 novembre 2021, le Collectif de lutte contre la dénutrition organise une semaine nationale de sensibilisation à la lutte contre la dénutrition.

Pour en savoir plus : <https://www.luttecontreladenutrition.fr>.

L'habitat inclusif, c'est quoi ?

L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il est destiné aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un **mode d'habitation regroupé**, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitation regroupé est assorti d'un projet de vie sociale.

Cet habitat est partagé. On y vit à plusieurs ; les habitants disposent de leur logement privatif et peuvent partager des espaces de vie commune et des services avec les autres habitants et éventuellement les services d'accompagnement social, médico-social.

Cet habitat est également accompagné. Les habitants peuvent bénéficier d'accompagnements diversifiés :

- un accompagnement pour la vie sociale et partagée, par l'intervention ponctuelle de professionnels chargés de l'animation, de la coordination ou de la régulation du vivre ensemble.
- un accompagnement individualisé pour la réalisation des activités de la vie quotidienne (aide et surveillance), assuré par l'intervention des services sociaux et médicosociaux.

Cet habitat est inséré dans la cité, dans un environnement facilitateur, de manière à permettre la participation sociale et citoyenne des habitants et de limiter le risque d'isolement.

Cet habitat constitue la résidence principale de la personne. L'habitat inclusif est un logement ordinaire dans un environnement partagé et aménagé pour permettre la vie individuelle de chaque habitant et leur vie sociale et partagée, le « vivre ensemble ». Il peut s'agir :

- d'un logement, meublé ou non, adapté aux besoins des personnes, loué dans le cadre d'une colocation ;
- d'un ensemble de logements autonomes destinés à l'habitation, meublés ou non, adaptés aux besoins des personnes et situés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles comprenant des locaux communs affectés au projet de vie sociale et partagée.

Des pistes pour fortifier la politique ?

C'était il y a quelques mois, en fin juin. Au soir des élections régionales, un double constat : d'une part, une abstention exceptionnelle (presque 2/3 des électeurs), d'autre part l'échec du Rassemblement national. Une réalité en complet décalage avec les sondages qui avaient annoncé le RN en tête dans de nombreuses régions et une abstention élevée mais pas de cette ampleur.

Autre constat : une grande stabilité, notamment en métropole avec la réélection de tous les président(e)s sortants qui, avec la crise sanitaire, ont bénéficié d'une visibilité plus marquée que les autres candidats. Une prime aux sortants qui ne peut gommer une autre réalité : le besoin de proximité et la participation citoyenne n'y ont pas trouvé leur compte. Sinon, les électeurs se seraient davantage mobilisés. La taille des régions remodelées autour des métropoles en 2015 a de fait contribué à éloigner les citoyens des élus. Leur fonctionnement, souvent opaque et lourd, leurs attributions restent fortement méconnus de l'opinion. De surcroît, la nationalisation de la campagne sur les questions de sécurité et d'immigration n'a surtout pas aidé les électeurs à y voir plus clair.

Des constats inquiétants pour la démocratie dans notre pays. Et à quelques mois de l'élection présidentielle, plusieurs facteurs tels la dispersion des candidatures, l'absence d'une procédure claire à droite pour départager les prétendants, la faiblesse actuelle des projets des candidats déjà connus... ne semblent pas de nature à réenchanter la politique et à réconcilier les Français avec elle.

Dans ce contexte, il existe pourtant des éléments qui ouvrent des pistes et appellent à la réflexion. Selon les résultats d'une étude BVA pour la Fondation Jean Jaurès menée avant les élections régionales*, il existe une distinction séparant l'action politique d'un côté de l'engagement actuel de l'autre.



En effet, 82% des sondés perçoivent « *l'engagement comme positif* ». Mais quand on aborde la nature de cet engagement, il en ressort une dimension davantage personnelle, par exemple « *donner sa parole et la respecter, tenir ses promesses* », « *avoir des convictions et les défendre* ». L'engagement ne passe plus par la politique. Même si 70% des sondés estiment le vote comme « *un moyen efficace* », seulement 3% considèrent spontanément la politique comme un moyen d'engagement pertinent. Plus déroutant encore, en dépit des diverses radicalités, pour 80% des sondés, « *le compromis est très largement perçu comme consubstantiel à l'engagement et non comme un renoncement* ».

Certes, cette étude ne suffira pas à elle seule à résoudre les maux dont souffre la politique dans notre pays. Mais si de nombreux responsables concernés pouvaient s'en imprégner et mettre en pratique ses enseignements pour eux et pour ceux qu'ils représentent, la confiance des citoyens à leur égard s'en trouverait quelque peu fortifiée.

** Sondage réalisé auprès de 3000 personnes entre le 21 mai et le 2 juin 2021.*



Michel Sabatier nous a quittés brutalement au soir du mercredi 15 septembre, terrassé par une crise cardiaque. Délégué départemental de l'UNSA Retraités de l'Hérault depuis 2017, il participait régulièrement aux réunions régionales de notre organisation, où ses interventions, sobres et étayées, étaient remarquables. Au plan départemental, il savait présider nos réunions avec humour et bonhomie, et faire de nos rencontres, des moments de convivialité.

Militant de longue date, il avait beaucoup donné à son syndicat Administration et Intendance, au sein duquel il avait occupé des responsabilités nationales et la fonction de secrétaire académique pour l'académie de Montpellier. Toujours calme, il savait se montrer un redoutable négociateur dans les instances paritaires, pour défendre les intérêts des personnels qu'il représentait. Il était très engagé au sein de la fédération UNSA Education, et comme secrétaire départemental de l'UNSA Education 34 j'avais pu apprécier sa constance et son soutien, tout au long de mon mandat.

A l'UNSA aussi, il avait beaucoup donné, notamment dans la préparation du Congrès de Montpellier de 2015, dont il avait été une des chevilles ouvrières, au côté de sa fille Christelle. Pour mener à bien cette organisation complexe, son esprit méthodique et sa sérénité avaient été précieux.

Engagé comme citoyen, il était élu au conseil municipal de sa commune avec la charge des écoles, et s'impliquait fortement à la communauté de communes du Clermontais.

Michel savait aussi, au-delà de sa vie publique, se préserver des temps personnels pour sa famille, Il excellait dans l'art d'être grand-père, et lorsque nous fixions un agenda de réunion, il avait longtemps précisé : « pas le mercredi, c'est le jour des petites filles ! » Il cultivait aussi avec passion ses précieux oliviers, et je garde le souvenir du cadeau sans prix qu'il m'avait fait un jour de réunion voici deux ans : un flacon d'huile de ses olives ! « A déguster sur un morceau de pain » avait-il précisé...

Michel était un amoureux de la vie, un humaniste attentif aux autres, l'expression même du retraité citoyen engagé. Les éditos qu'il a signés quatre années durant pour notre bulletin départemental attestaient de la force de son engagement et des valeurs qu'il défendait. Parler de lui à l'imparfait est un crève-cœur. Nous perdons un militant, nous perdons un ami.

A sa famille, à ses proches, nous adressons toutes nos condoléances et exprimons notre compassion au nom de toute l'UNSA Retraités Occitanie.

Claude Lassalvy

Actualité

Une « Semaine Bleue » pour valoriser la place des aînés dans la société.

Du 4 au 10 octobre, la Semaine Bleue fêtera ses 70 ans cette année.

Plus qu'une commémoration, dans le contexte inédit de la crise sanitaire, économique et sociale, elle aura pour objectif de développer et de valoriser la place que les aînés doivent occuper dans la communauté et ce, quels que soient leur âge et leur autonomie.

Une place qui va s'accroître au fil du temps. En effet, les prévisions démographiques annoncent, à l'horizon 2040, une augmentation de 45% du nombre de personnes âgées de 65 ans et de 72% pour les plus de 80 ans.

Cette année, la Semaine Bleue a pour thème « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire ».

De nombreux sondages ont mesuré le désir massivement exprimé par les personnes âgées de vivre leur âge dans un environnement et un habitat respectueux de leur autonomie. En bref, un « vivre chez soi » qui peut se traduire sous des formes variées : habitat, individuel ou collectif, au sein d'un établissement social ou médico-social et dans ce cas, il doit être animé pour être un véritable lieu de vie.

.../...



.../...

Cette aspiration à bien vivre son âge dans son territoire, nécessite toutefois une attention que l'on a coutume désormais d'identifier en termes de prévention de la perte d'autonomie. Mais d'autres facteurs sont nécessaires : l'alimentation, un habitat adapté tant par son aménagement intérieur que sa localisation géographique, l'accessibilité des commerces et des réseaux de transports en commun, le quartier et le voisinage, la lutte contre la fracture numérique qui aggrave l'isolement relationnel...autant d'éléments que l'UNSA Retraités a pleinement identifiés et qu'elle porte**.

Bien vivre son âge c'est enfin participer à la vie sociale, économique et culturelle de son territoire au contact et en relation avec les autres générations dans sa famille mais aussi et surtout avec les amis, les voisins ceux avec lesquels on peut partager un loisir, une passion, un engagement associatif.

* Pour en savoir plus sur la Semaine Bleue : consulter <https://semaine-bleue.org>

**voir la résolution générale du congrès 2018 sur www.unsa.org, bouton « UNSA Retraités », rubrique « nos mandats ».

Billet d'humeur

De la difficile pratique de la convergence des luttes

Depuis le début de l'été, nous avons vu les centres de nos villes envahis par nombre de citoyens arpentant l'asphalte public au cri de « Liberté » ! Honorable projet, certes, qui renvoyait à l'engagement des volontaires de 92 (mille sept cent... quatre-vingts douze) lesquels, engagés dans le régiment de Sambre et Meuse, marchaient, nous dit le chant patriotique cher à nos mémoires d'écoliers, au cri de liberté.

On a du mal à saisir toute la dimension liberticide générée par l'obligation de présenter un passe-sanitaire pour s'attabler dans un resto, profiter d'une toile au cinéma, ou écouter un concert. Peut-être, les Biélorusses qui vivent sous la tutelle pesante d'Alexandre Loukachenko pourraient-ils nous éclairer de leur avis d'experts, ou les démocrates Turcs assujettis à l'autoritarisme brutal d'un Erdogan, ou même les Ouïghours, voire les femmes Afghanes auraient sans doute un avis pertinent sur la question...

Le bon sens, dit-on, est la chose du monde la mieux partagée, et l'on est forcé de reconnaître que ces rassemblements hebdomadaires en plein cœur de l'été ont connu un succès à faire pâlir d'envie Philippe Martinez.

Sauf que ces rassemblements agrègent des publics plus qu'hétérogènes, et que le seul dénominateur commun, outre la dénonciation de mesures perçues comme liberticides, semblait être la détestation du président Macron.



La convergence des luttes ayant ses limites, lorsque les divergences d'idées éclatent au grand jour au sein des cortèges, la fête finit en baston plutôt virile. Ce fût le cas à Montpellier le 21 août, lorsque des antifa se trouvèrent confrontés à des militants de la Ligue du Midi. On sait l'affection mutuelle que se portent les deux groupes. Résultat, quelques blessés sur le terrain.

Le 11 septembre, c'est à Toulouse que des rescapés des gilets jaunes ont dû en découdre avec des militants d'extrême droite. A l'évidence « l'archipellisation » de la société, chère à Jérôme Fourquet, guette aussi les contestataires.

« On peut rire de tout, mais pas avec n'importe qui ». On prête cet apophtegme au regretté Pierre Desproges. Il serait convenable de l'actualiser de la manière suivante : « Il est possible de manifester pour n'importe quoi, mais pas avec n'importe qui ». Au risque d'y perdre une part de son intégrité physique.

C. Lassalvy

C Consommation

Des pièces d'occasion pour réparer.

Beaucoup d'entre nous ne le savent pas. Et pourtant, depuis le 1^{er} janvier 2017, il est possible d'utiliser des pièces issues de l'économie solidaire (PIEC) pour la réparation des véhicules automobiles.

Cette possibilité est applicable aux pièces de carrosserie amovibles, à celles de garnissage intérieur et de sellerie, aux vitrages non collés, aux pièces d'optique, aux pièces mécaniques ou électroniques à l'exception de celles faisant partie des trains roulants, des éléments de direction, des organes de freinage, des éléments de liaison au sol qui sont assemblés, soumis à usure mécanique et non démontables.

Les PIEC proviennent des centres de véhicules hors d'usage (VHU) agréés par l'Etat ou sont remises en l'état selon les spécifications des fabricants sous l'appellation « échange standard ».

Selon le code de la consommation, les garagistes ont désormais l'obligation de tout mettre en œuvre, pour permettre au consommateur d'opter pour l'utilisation de PIEC à la place de pièces neuves, notamment via une information claire, visible et lisible de l'extérieur.

Recourir à ces pièces présente un triple intérêt : préserver l'environnement, avoir des pièces conformes à la sécurité, gagner en pouvoir d'achat. Toutefois, le réparateur peut s'y opposer si les pièces de remplacement comportent un risque important pour l'environnement, la santé publique ou la sécurité routière ou si elles ne sont pas disponibles dans un délai compatible avec la durée d'immobilisation du véhicule.



Loi Climat et résilience, la lutte contre les passoires thermiques est enfin engagée.

Renforcement des exigences en matière d'isolation thermique pour les logements mis en location

La loi Climat et résilience est parue au Journal officiel le 24 août. Son impact sur la qualité du parc immobilier devrait être significatif.

Les marchands de sommeil qui louent des passoires thermiques, des logements classés F ou G par le diagnostic de performance énergétique (DPE) devront progressivement se soumettre à des normes de contraintes thermiques. Dès l'année 2022, les loyers des logements classés F et G seront gelés. Suivra une interdiction de la mise en location de ceux qui relèvent de la classe G en 2025, avant que la mesure s'étende à la classe F en 2028 puis, à un horizon plus lointain, à la classe E en 2034.

Rien ne sera imposé pour les locations en cours, mais le locataire pourra faire jouer son droit à un logement plus décent auprès de son propriétaire en saisissant un juge. Toutefois, la complexité de cette démarche risque de décourager bien des locataires dont le bail est en cours.

Par ailleurs, l'audit énergétique deviendra obligatoire à la mise en vente de logements classés F ou G courant 2022. Il en sera de même à partir de 2025 pour les logements classés E.

Prêt hypothécaire pour encourager la rénovation thermique des logements.

Deux grands réseaux bancaires, le Crédit mutuel et la Banque postale, viennent de s'engager auprès du gouvernement à proposer le nouveau « prêt avance rénovation » rendu possible par la toute récente loi Climat et résilience. Leurs clients pourront en bénéficier dès 2022. Ce dispositif concerne prioritairement les logements », classés F ou G sur l'échelle du diagnostic de performance énergétique.

Le « prêt avance rénovation » constitue, comme son nom l'indique, une avance pour les ménages qui ne peuvent pas financer la coûteuse rénovation énergétique de leur logement. Le remboursement de ce prêt hypothécaire n'interviendra en effet qu'à la vente du bien, ou au moment d'une succession. Seuls les intérêts peuvent être remboursés par les bénéficiaires, ou reportés eux aussi.

Source : www.quechoisir.org